CONSEIL TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON

REPUBLIQUE FRANCAISE Liberté – Egalité - Fraternité

Actions Territoriales

Conseil Exécutif du 27 janvier 2012

DÉLIBÉRATION N°19/2012

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À LA FONDATION CANADIENNE RONALD MC DONALD HOUSE NEWFOUNDLAND AND LABRADOR

LE CONSEIL EXÉCUTIF TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON

VU la loi organique n° 2007-223 et la loi n° 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M52;

VU la délibération n° 56 du 31 mars 2006 portant délégation d'attributions au Bureau du Conseil Général

VU les crédits arrêtés au chapitre 65 du budget territorial 2011 ;

VU la demande de la Fondation en date du 28 novembre 2011 ;

SUR le rapport de son Président,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A ADOPTÉ LA DÉLIBÉRATION DONT LA TENEUR SUIT

ARTICLE 1 : Le Conseil Exécutif Territorial décide d'accorder à la Fondation Canadienne Ronald Mc Donald House Newfoundland and Labrador une subvention de 10 000 € au titre de 2012.

ARTICLE 2: Les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront prélevés sur le budget territorial 2012 – Programme Subvention - Chapitre 65 - Nature 6574 – Fonction 42.

ARTICLE 3 : Le versement de la subvention interviendra dès la signature de la présente délibération.

Adopté

5 voix pour

0 voix contre

0 abstention(s)

Membres du C.E: 8

Membres présents : 5

Membres votants: 5

Le Président,

Stéphane ARTANO

SAINT-PIERRE et MIQUELON Requi à la Préfecture Le 3.1 J.M. 2012